



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 42790

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences que l'exclusion des CIVAM du bénéfice de la ligne budgétaire « Promotion collective agricole » pourrait avoir dans l'avenir. En effet, il existe actuellement près de trois cents groupes de ce type qui participent quotidiennement à la formation des responsables agricoles et qui fonctionnent en grande partie grâce aux personnels et aux subventions attribués par le ministère de l'agriculture. Il lui demande si, compte tenu de l'importance de l'action des CIVAM en matière de développement rural, il était possible de maintenir les dispositions antérieures.

Texte de la réponse

L'action conduite par le Gouvernement visant à réduire le déficit budgétaire impose à chacun des ministères une contrainte forte qui oblige à des redeploiements ou à la réduction de certaines actions. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation s'est par ailleurs engagé, depuis 1995, dans une politique volontariste en faveur de l'installation, qui s'est traduite par la signature de la charte pour l'installation des jeunes en agriculture avec la profession agricole et l'élaboration d'un programme d'accompagnement qui conduit à la mobilisation de nouveaux crédits. Le contexte budgétaire très difficile a donc conduit le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation à redeploier les crédits au sein du chapitre 43-23. La FNCIVAM percevra en 1996 une subvention au titre de l'animation en milieu rural (chapitre 43-23, article 30). Une entrevue avec le comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (CELAVAR), dont la FNCIVAM est adhérente, a eu lieu le 10 septembre dernier au ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, pour évoquer ces difficultés et envisager les orientations pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42790

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4751

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5522